

Paris, le 28 avril 2008

Madame, Monsieur,

J'ai bien reçu votre courriel relatif au projet de loi sur les Organismes Génétiquement Modifiés (OGM), adopté par l'Assemblée nationale en première lecture le 9 avril dernier, et je vous en remercie.

Comme vous le savez peut-être, le groupe socialiste, radical et citoyen de l'Assemblée nationale, auquel j'appartiens, a mené une rude bataille contre les dérives portées par ce projet de loi qui, en accordant la liberté de cultiver des OGM en plein champ, condamne de fait la liberté de celles et ceux qui ne désirent ni en produire, ni en consommer.

En effet, tous les spécialistes s'accordent à dire qu'il est strictement impossible d'empêcher la dissémination des OGM dans l'environnement, et que les conséquences de ces disséminations involontaires et non contrôlées sont encore loin d'être connues et évaluées pour toutes les espèces d'OGM cultivés dans le monde.

Or, les OGM posent de sérieuses questions qui mettent en jeu notre avenir ainsi que celui de la planète : protection de la biodiversité, uniformisation des produits agroalimentaires, structuration des économies agricoles des territoires et des terroirs, appropriation du patrimoine génétique par les firmes multinationales qui mettent au point les variétés d'OGM...

Si les questions sont nombreuses, il n'existe qu'une seule certitude : une fois que l'on aura ouvert nos champs aux OGM, il sera difficile, voire impossible, de revenir en arrière (*cf.* mon intervention, ci-joint).

Partant de ce constat, les parlementaires socialistes ont toujours plaidé pour le renforcement des moyens et du champ d'action de la recherche publique, indépendante des lobbies financiers, pour évaluer en amont l'impact des OGM sur la santé et l'environnement et donc garantir, le cas échéant, une éventuelle coexistence des cultures OGM avec l'agriculture dite conventionnelle.

Nous avons ainsi exigé, en application du principe de précaution à valeur constitutionnelle, un moratoire sur les cultures d'OGM en plein champ sur le territoire national, en attendant que la transparence totale soit faite en la matière (voir question écrite ci-joint).

Cette exigence vis à vis des OGM alimentaires, principal objet du projet de loi, est à distinguer des OGM à visée pharmaceutique, cultivées en milieu confiné, auxquelles nous sommes favorables.

Loin de la prudence que nous appelons de nos vœux depuis quelques années qu'une loi sur les OGM est annoncée, ce texte organise la légalisation des cultures d'OGM en plein champ, sans apporter les garanties nécessaires en matière d'évaluation des risques, pourtant prévues par les accords du Grenelle.

Présenté comme une consécration du compromis dégagé lors du Grenelle de l'Environnement, ce

texte signe donc au contraire sa disparition.

Preuve en est le retrait des débats du sénateur UMP J.F. Legrand, président de l'intergroupe du Grenelle sur les OGM, également président du comité de préfiguration de la future Haute autorité sur les OGM, constitué en toute hâte en décembre 2007 pour activer la clause de sauvegarde sur le seul OGM déjà autorisé, le maïs MON810 de Monsanto.

De fait, et la presse en a fait écho, les pressions exercées ont été considérables pour que la logique productiviste de l'agroalimentaire l'emporte sur les enjeux de société, environnementaux et sanitaires.

Il en va ainsi de plusieurs points durs de ce projet de loi, tel que remanié en première lecture par le Sénat, début février.

Le premier, et peut-être le plus important, est la définition du « sans OGM ».

La liberté de consommer ou de produire avec ou sans OGM, principe consacré par le Grenelle de l'Environnement, a tout de suite été écornée par le Sénat qui l'a subordonnée aux prescriptions communautaires en matière d'étiquetage, qui n'ont pourtant aucune valeur normative ou scientifique sur la teneur en OGM. Ainsi, un produit étiqueté « sans OGM » est devenu un produit qui contient moins de 0,9% d'OGM.

Cette fausse définition pour le moins dérangeante rend caduque tout ce qui était prévu par le projet de loi, et qui était déjà largement insuffisant, pour permettre la coexistence entre les cultures OGM et les autres cultures, comme l'instauration de distances de sécurité pour éviter les disséminations involontaires. Ainsi, si la contamination restait en dessous du 0,9% d'OGM, elle n'existerait pas au regard de la loi.

Naturellement, je m'y suis farouchement opposé, avec mes collègues socialistes, mais aussi l'ensemble de l'opposition à l'Assemblée nationale, au nom de la défense des consommateurs, qui ne doivent pas être induits en erreur, et des écosystèmes sensibles et des agricultures de qualité (labels, AOC, agriculture biologique, ...), dont la raison d'être repose notamment sur l'absence d'OGM.

Nos amendements visant à définir le « sans OGM » sur des bases scientifiques, c'est à dire quand la présence d'OGM n'est pas détectée, ont tous été rejetés.

Puis, au prix de plusieurs heures de débats houleux, nous sommes parvenus à faire adopter, grâce aux voix de quelques députés de droite, un **amendement dit 252** qui conditionne la culture des OGM au respect « *des structures agricoles, des écosystèmes locaux, et des filières de production et commerciales qualifiées "sans organisme génétiquement modifié", et en toute transparence* ».

Cet amendement permet ainsi d'interdire les OGM sur de vastes zones du territoire, comme les zones classées en AOC, les parcs nationaux, les parcs naturels régionaux, etc.

Ce fut une victoire pour ceux qui revendiquent le droit de ne pas subir les OGM, contre une majorité de l'UMP plutôt favorable à la liberté de produire des OGM partout en France.

La secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, Nathalie Kosciusko-Morizet, présente au moment du vote, a été violemment prise à parti par certains députés ainsi que par le Premier ministre qui ont rejeté sur elle la responsabilité de ce vote. Pourtant, jusqu'à preuve du contraire, les ministres ne votent pas les lois, et nous ne pouvons que nous réjouir de ce que quelques députés de droite aient exercé, avec

nous, leur responsabilité de représentant du peuple et de ses aspirations (cf. l'article ci-joint).

Au-delà, nous avons pu, ici et là, apporter quelques améliorations au dispositif prévu, notamment en termes de transparence.

Grâce aux amendements de l'opposition, les citoyens seront associés en amont aux questions liées aux OGM, alors qu'aujourd'hui la consultation du public sur les autorisations semble être faite pour recueillir le moins d'avis possible.

Nous avons aussi obtenu que les députés, à défaut des citoyens, puisse saisir le Haut conseil sur les biotechnologies en cas de doute ou de risque potentiel, ce qui est essentiel puisque c'est cette institution qui donnera son avis au Gouvernement sur toute nouvelle demande d'agrément d'OGM en France, procédera aux expertises et évaluations des risques, et assurera le suivi des plans de surveillance des OGM.

Nous avons aussi permis que ses membres puissent s'exprimer plus librement que ne l'avait prévu le Sénat, qui avait profondément remanié l'institution (ex Haute autorité sur les OGM) pour en faire un outil d'expertise plus scientifique que sociétal et éthique.

Mais nous sommes clairement minoritaires sur notre conception de l'utilisation des OGM, qui est pour nous un choix de société lourd de conséquences que la science ou les diverses techniques ne peuvent encore pleinement maîtriser et circonscrire.

Le paradoxe est que nous sommes solidaires de près de 80% des Français, qui restent très méfiants, à juste titre, vis à vis des OGM actuels et refusent de se laisser imposer un modèle agricole et alimentaire présenté, de façon tout à fait indigne, comme le remède miracle à la faim dans le monde.

### **Aujourd'hui l'heure est grave.**

Après le vote de l'Assemblée nationale, le Sénat s'est exprimé en seconde lecture sur le projet de loi le 16 avril dernier.

Obéissant à l'ordre, exprimé très clairement par François Fillon, de supprimer l'amendement 252, les sénateurs ont refusé tout nouvel amendement et toute discussion. Les sénateurs de gauche ont d'ailleurs quitté les débats en dénonçant un simulacre de démocratie.

Ainsi le Sénat n'a-t-il rien modifié du projet de loi, à l'exception de l'amendement 252, qu'il a quasiment vidé de toute substance en le subordonnant à la définition du « sans OGM », pour l'heure inexistante en tant que telle, que ce soit au niveau européen ou au niveau français, ce qui revaliderait donc encore une fois le seuil d'étiquetage de 0,9%.

Ainsi, la discussion en seconde lecture du projet de loi à l'Assemblée nationale ne pourra porter que sur ces seules dispositions. Pourtant, bien des mesures auraient nécessité une vraie seconde lecture afin d'améliorer le projet de loi et le réconcilier avec l'esprit du Grenelle.

Notamment, le régime de responsabilité en cas de dissémination involontaire ne repose que sur l'agriculteur, ce qui est économiquement absurde et moralement inacceptable, et les dommages environnementaux ne sont pas pris en compte. Contrairement à l'annonce médiatique de Nicolas Sarkozy en conclusion du Grenelle d'un renversement révolutionnaire de la charge de la preuve, c'est malheureusement encore une fois la victime qui devra démontrer l'origine de la pollution.

Egalement, des mesures spécifiques aux parcs nationaux et parcs naturels régionaux, adoptés pour parer aux dispositions de l'amendement 252, rendent quasiment impossible la possibilité de refuser les OGM sur leur territoire, ce qui pose un réel problème.

Le projet de loi revenant en seconde lecture à l'Assemblée nationale à la mi-mai, nous ferons tout pour préserver l'acquis que représente l'amendement 252, mais nous avons besoin pour cela du soutien des Français.

C'est pour cela que nous avons créé un **comité de soutien à l'amendement 252** dès le lendemain de son adoption, afin de recueillir les signatures de tous les citoyens soucieux du devenir de leur environnement et de leur alimentation.

**Vous pouvez soutenir le vote des députés en signant cet appel** à l'adresse internet suivante : <http://amendement252.blogspot.com/>

Comme vous pouvez compter sur moi pour défendre la liberté de ne pas produire ou ne pas consommer des OGM, je compte sur vous pour soutenir ce combat.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations les plus distinguées.

François BROTTES

*PJ :*

- Intervention en discussion générale, Assemblée nationale, 1er avril 2008
- Question écrite du 25/12/2007
- Article du *Dauphiné libéré*, 14 avril 2008